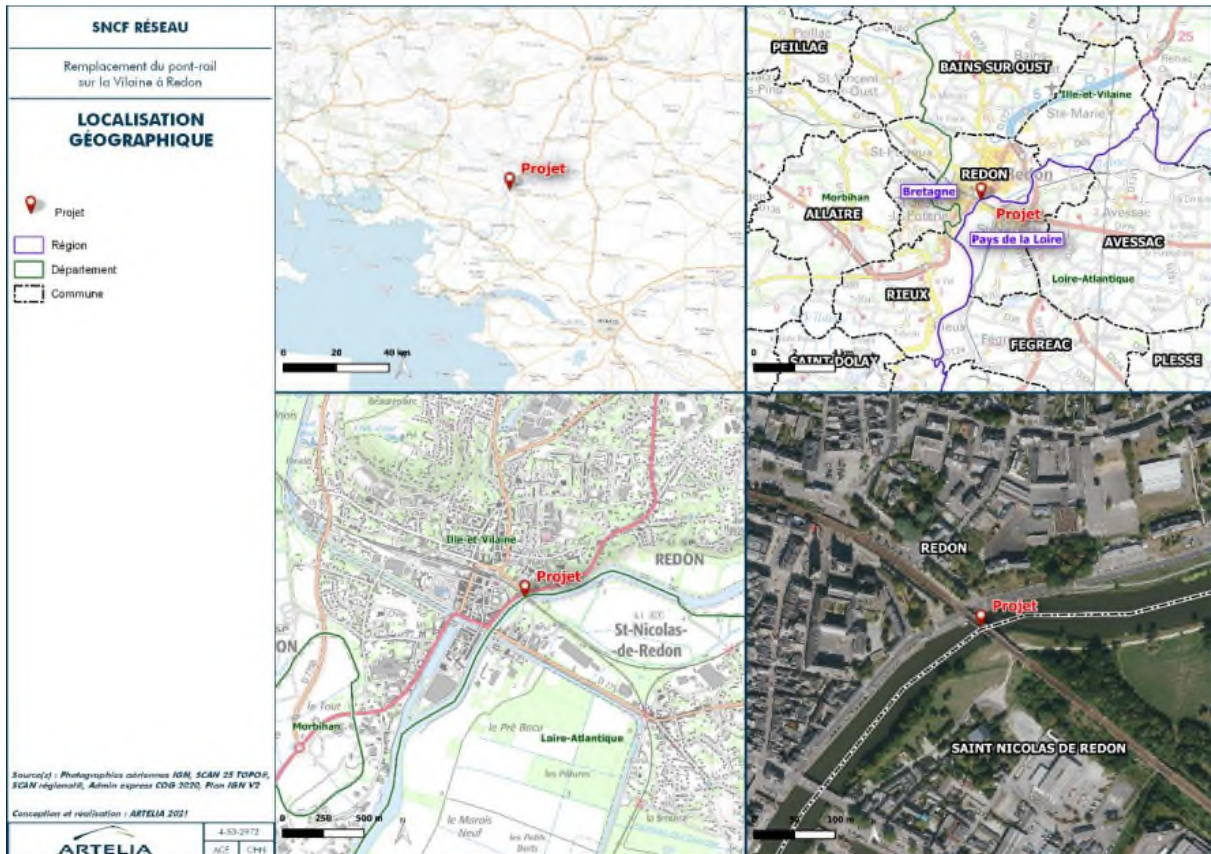


Déclaration d'intention de projet
au titre de l'article L. 121-18 du Code de l'environnement

REPLACEMENT DU PONT FERROVIAIRE SUR LA VILAINE À REDON



SNCF RESEAU, propriétaire et gestionnaire du réseau ferré national, publie la déclaration d'intention du projet de remplacement du pont ferroviaire sur La Vilaine à Redon, en application des articles L.121-18 et R.121-25 du Code de l'Environnement.

Ce projet représente un montant prévisionnel d'investissement supérieur à 5M€ et a fait l'objet d'un examen au cas par cas au terme duquel l'Autorité Environnementale du CGEDD a demandé le 17 mars 2022 une évaluation environnementale au titre de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement.

Dans le cadre de l'évaluation environnementale, une enquête publique régie par le Code de l'environnement sera organisée au 2eme trimestre 2024. Cette phase de consultation du public, sous l'égide d'un commissaire enquêteur – ou d'une commission d'enquête, sera l'occasion pour toute personne concernée par le projet d'exprimer son avis et de faire part de ses observations.

Pour en savoir plus sur :

- Les motivations et raisons d'être du projet,
- les communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet,
- les incidences potentielles sur l'environnement et
- les solutions alternatives envisagées,

SNCF Réseau met à disposition les documents suivants :

- Demande d'examen « au cas par cas » transmise à l'Autorité environnementale par SNCF Réseau
- Annexes de la demande d'examen au « cas par cas »
- Avis de l'Autorité environnementale exigeant une évaluation environnementale du projet

Disponibles en téléchargement à l'adresse suivante :

<https://www.sncf-reseau.com/fr/entreprise/newsroom/actualite/bretagne-pays-de-loire/remplacement-tabliers-metalliques-pont-ferroviaire-franchissant-vilaine-situe-sur-communes-redon-35-et-saint-nicolas-redon-44>

La présentation du projet

L'opération a pour objectif le remplacement des tabliers métalliques du pont-rail franchissant la Vilaine situé au PK 510+801 de la ligne n° 470 000 reliant Savenay à Landerneau. L'ouvrage est situé sur les communes de Redon (35) et Saint-Nicolas de Redon (44). Cette opération s'inscrit dans la politique de régénération des tabliers métalliques anciens.

La consistance des travaux

Le projet de régénération du Pont-Rail sur le Vilaine prévoit :

- le remplacement des tabliers actuels à pose de voie directe par de nouveaux tabliers à pose de voie ballastée ;
- la suppression de 2 appuis existants et la création d'un nouvel appui coté saint Nicolas de Redon ;
- le renforcement des autres appuis existants ;
- le remplacement des câbles réseaux de signalisation ferroviaire et télécom.

Enfin, le projet prend en compte les enjeux urbains et environnementaux, comme présentés dans les documents mis à disposition sur la page internet dédiée.